

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. IV Pie X orateur. — V Nos écoles et nos enfants : Lettre de Lowell. — VI La préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent confiée aux RR. PP. Endistes. — VII Apostolat de la Prière. — VIII Aux prières.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 11 octobre

Fête de la Maternité de Marie, *double maj.* ; mém. du 19e dim. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim.

SOLENNITÉ DE S. MICHEL.

Messe comme le 29 sept., *2e cl.* ; mém. de la Maternité de Marie et du 19e dim. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de la Maternité (ant. *Maternitas*), et du dim.

Dans le diocèse de Sherbrooke, la messe et les vêpres de S. Michel sont de *1e cl.* ; on omet les mém. de la Maternité.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 18 octobre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Luc ; solennité de ceux de Saint-Edouard (Napierville et Montréal), de Saint-Calixte et de Sainte-Ésè.

DIOCÈSE D'OTTAWA — Fête du titulaire de Saint-Luc (Curran).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Edouard (Newton).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Fête du titulaire de Saint-Luc (Vincennes) ; solennité de celui de Saint-Théophile (du Lac).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Saint-Wilfrid (Arston), de Saint-Edouard (Eastman) et de Sainte-Hedwige (Clifton).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Edouard (Gentilly).

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 16 septembre 1903.

LES nouvelles commencent à se faire rares ; car d'une part les Congrégations entrent officiellement en vacances, et de l'autre Pie X se recueille. Un journal de Rome, *Il Giornale d'Italia*, a fait un grand article sur Pie X en l'intitulant : *Après quarante jours de pontificat*. Et il s'attache à montrer, ce qui est l'exacte vérité, comment Pie X examine toute chose, veut se rendre compte de tout, sonder par lui-même la valeur des personnes qu'il a l'intention de choisir comme collaborateurs, et son grand soin de rester maître chez lui.

— Si la politique chôme au Vatican, les petites anecdotes vont leur train. Beaucoup de celles-ci n'ont qu'un intérêt local, se rapportent aux hommes ou aux choses du Vatican, et mettent en relief la promptitude d'esprit de Sa Sainteté comme aussi ce grand désir d'être vraiment son maître.

— On a souvent répété depuis un mois que Pie X n'a pas un grand souci de l'étiquette, et se permet vis-à-vis d'elle des infractions que déplorent les tenants des régimes antérieurs. Or, il faut s'entendre sur ce mot étiquette, protocole. Dans les cours, principalement bourbonniennes, l'étiquette était une codification étroite, prévue dans les moindres détails, et en même temps supérieure en quelque sorte au roi lui-même. L'étiquette de la cour d'Espagne a toujours été célèbre par son formalisme. C'était un vrai pouvoir dans l'Etat et, si elle n'a pas fait d'heureux, elle a à son compte des martyrs. Il en était aussi de même de l'étiquette à la cour de France. On raconte qu'un jour Marie Antoinette étant tombée de l'âne qu'elle montait, resta à terre. Appelant les dames de la cour, elle leur dit en riant : « Appelez-moi madame l'Etiquette elle me dira comment doit se relever, suivant les règles, une reine de France qui a eu le malheur de tomber de son âne ».

— Mais si dans les cours l'étiquette est un pouvoir presque

indépendant du roi, il n'en est pas de même dans l'Eglise. Cette codification des marques de respect dues au Souverain-Pontife est essentiellement soumise à son autorité. L'étiquette d'un pape peut être modifié par son successeur. Ainsi l'étiquette veut que le pape mange seul ; mais Pie X ne peut prendre ses repas qu'en compagnie. Il s'est donc dispensé sur ce point de l'étiquette. Quand le pape sort de ses appartements, il a toujours une suite de garde-nobles et de camériers. Dans les dernières années de Pie IX, cette suite avait été réduite à son minimum. Deux gardes-nobles en petite tenue et en képi, un camérier de service composaient toute sa suite. Léon XIII remit les choses sur l'ancien pied et ne sortait jamais qu'accompagné de tout son cortège officiel. Pie X revient aux habitudes de Pie IX et prétend aller plus loin. Car il a choisi et disposé ses appartements privés de telle sorte qu'il pourra en sortir à son aise, sans être vu ni accompagné. Cela lui permettra de jouir d'un peu de liberté, et de pouvoir exercer une surveillance d'autant plus rigoureuse qu'elle sera moins prévue.

— Voici sur Pie X une jolie anecdote qui a trait à sa promotion à Mantoue. Quand il reçut le billet de nomination, l'abbé Sarto fut fort embarrassé. Il avait une foule de frais à faire, et ses économies étaient absolument négatives ; je crois même qu'il avait quelques petites dettes contractées pour secourir les pauvres de Venise. Toutefois il avait des amitiés sérieuses, non seulement parmi les catholiques, mais parmi les juifs qui appréciaient sa grande charité et l'affabilité de ses manières. Il alla trouver l'un d'eux à Padoue et s'ouvrit à lui de la difficulté pécuniaire créée par la situation inattendue qu'on venait de lui imposer. — Combien vous faut-il ? dit le juif. — Je calcule que pour payer les bulles, faire les frais de mon installation, solder quelques petites dettes, une douzaine de mille francs seraient nécessaires. — Eh bien, voici 6,000 francs que je vous donne, heureux de vous témoigner ainsi la grande estime que j'ai pour vous et de vous féliciter l'accomplissement de l'honorable mission qui vous est confiée. Quant aux autres 6,000 francs, je

vous les prête, et vous me les rendrez quand vous pourrez. — Vous serez probablement obligé d'attendre longtemps, répartit ingénument l'abbé Sarto. — Peu importe, dit le juif, j'attendrai. — Mgr Sarto devint patriarche de Venise, mais il lui manqua constamment 5,800 francs pour parfaire les 6,000 qu'il devait rendre; et il avouait franchement n'avoir pas encore pu réunir les fonds nécessaires pour solder cette dette. « Du reste, ajoutait-il, je crois que mon créancier s'en occupe encore moins que moi. »

— La Congrégation des Evêque et Régulliers vient de rendre deux décisions importantes. La première a trait à la durée du mandat des confesseurs chez les religieuses. On sait que la loi ecclésiastique restreint ce mandat à trois ans, et qu'il faut la permission du Saint-Siège pour le prolonger. Quand il s'agit d'un ordre à vœux solennels, il faut en plus l'accomplissement de certaines conditions. Or, les Visitandines excipaient d'un ancien privilège qu'elles prétendaient posséder, et en vertu duquel leur confesseur était nommé *ad vitam*. Elles en voulaient, de la Congrégation, la confirmation authentique, parce qu'on leur avait assuré que ces privilèges étaient abolis par la bulle *Pastoralis Curæ*, de Benoit XIV. La Congrégation, après avoir mûrement tout examiné, a décidé que les religieuses Visitandines devaient se soumettre à la loi commune, en ce qui regarde la durée du mandat de leurs confesseurs; et que celui-ci ne pouvait durer plus de trois ans sans la permission expresse du Saint-Siège.

— L'autre décision est d'un caractère plus général. Un religieux à vœux solennels est incapable d'un bénéfice ecclésiastique. Comme il a contracté l'incapacité civile de posséder, il est évident qu'il ne peut devenir titulaire d'un bénéfice ecclésiastique quelconque, avec ou sans résidence. Mais en est-il de même pour un religieux à vœux simples? Celui-ci, en effet, non seulement ne perd pas la capacité de posséder, mais possède réellement la nue propriété de ses biens de famille et de ceux qui lui surviennent à titre légitime. Il peut donc être très riche, avoir des milliers d'acres de terre, il lui est seulement

C
P
o
ei
à
co
co
de
sol
ser
pe
vo
bie
reli

L
moi
grav
scru
heu
sacer
carac
évêq
Qu'il

défendu d'en garder l'usage, et il doit en céder à un autre l'administration. S'il peut donc posséder réellement et valablement, pourquoi ne pourrait-il pas devenir titulaire d'un bénéfice ecclésiastique, au moins simple, c'est-à-dire n'imposant pas la résidence, car celle-ci serait contraire au vœu d'obéissance d'un religieux ?

— En dépit de ces raisons, qui semblent à priori plausibles, la Congrégation a décrété que le religieux à vœux simples ne peut pas être titulaire d'un bénéfice ecclésiastique même simple, et que celui-ci vaque au moment de la profession perpétuelle. Tout bénéfice, en effet, implique un lien et crée des obligations ; il est donc opposé à l'obéissance qui doit pouvoir disposer du religieux entièrement et complètement. Et cette raison suffit à elle seule pour justifier complètement la réponse de la Congrégation. En resserrant les liens des instituts à vœux simples, en les rapprochant des ordres à vœux solennels, la Congrégation fortifie la vie religieuse. Et son action sera d'autant plus appréciée, qu'elle s'exerce à un moment où la persécution sévit plus terrible contre ces instituts que l'enfer voudrait détruire. Une solution contraire aurait ouvert la porte à bien des abus. La Congrégation a fortifié et consolidé les liens religieux.

DON ALESSANDRO.

PIE X ORATEUR

EN ce moment, le monde entier a les yeux fixés sur le Vatican d'où un astre nouveau se lève au ciel de l'Eglise. Chacun veut connaître les moindres traits de cette majestueuse figure, afin de la graver profondément dans son cœur. On interroge scrupuleusement les échos du passé pour en tirer un heureux augure de l'avenir. On nous a parlé des vertus sacerdotales de Pie X, de son zèle, de sa charité, de son caractère aimable, de ses qualités administratives comme évêque de Mantoue et comme patriarche de Venise. Qu'il me soit permis de mettre en lumière la valeur de

son éloquence apostolique. Il m'a été donné de l'apprécier dans une circonstance mémorable qui à jamais restera gravée dans mon esprit.

C'était en 1893. Pendant mon séjour à Rome, j'étais avide de m'initier aux splendeurs des cérémonies de la ville éternelle. Rome, en effet, n'est-elle pas le centre et le cœur de la vie catholique ? Le mois de février amena le cinquantenaire de la consécration épiscopale de Léon XIII. Le dimanche, 19 février, la basilique Saint-Pierre avait retenti des acclamations au Pontife-Roi. Deux jours après je m'acheminai, dans l'après-midi, vers un sanctuaire peu connu. Ayant laissé à droite l'église du Gesù, je longeai la place de Venise, je m'engageai sur la rue Nationale, et après un demi-circuit, je pénétrai par la rue Magnanopoli dans celle de Saint-Laurent *in panisperna*. Vers le milieu de cette dernière, à gauche, on aperçoit un édifice sobre d'architecture ; c'est l'église de Saint-Laurent *in panisperna*, élevée sur le lieu même où ce héros du Christ souffrit le martyre. C'est dans cette église que Léon XIII avait reçu la consécration épiscopale ; voilà pourquoi Son Eminence le cardinal Parochi, vicaire général de Sa Sainteté, y avait ordonné un *Triduum*. Trois orateurs devaient y prendre la parole : l'archevêque de Pérouse, l'évêque de Mantoue et le cardinal-vicaire.

La veille, j'avais entendu Mgr Foschi, archevêque de Pérouse ; ce jour-là, mardi 21 février, au moment où je pénétrais dans l'église, les derniers chants liturgiques expiraient dans le silence recueilli du temple saint. L'orateur du jour était Mgr Sarto, évêque de Mantoue. Il monte en chaire. Sa stature moyenne domine la foule. Sa chevelure redressée et grisonnante, sa face nerveuse, son œil étincelant, son geste majestueux, sa voix claironnante, ont bien vite créé un courant de sympathie entre lui et l'auditoire. L'exorde s'achève sur une brillante invocation à l'ange de la Providence : " Ange

du ciel, s'écrie l'évêque de Mantoue, toi qui présides à toutes les choses de la terre, va, dis à Léon que je parle de lui, qu'il lève la main et qu'il me bénisse". Un murmure d'approbation fit frissonner l'auditoire. L'orateur, entrant alors dans son sujet, l'embrasse tout entier dans ces divisions larges et précises : Le cœur, l'esprit, et l'administration de Léon XIII, soit à Pérouse, soit en Belgique, soit à Rome. Le cœur, l'esprit, les actes, est-il un coin qui s'échappe à l'investigation dans l'examen de cette vie humaine ?

Pendant une heure, Mgr Sarto nous tint sous le charme de son éloquence chaude et entraînant. Il nous montra, comme dans un tableau vivant, l'abbé Joachim Pecci, se prosternant sur les dalles de ce temple pour y recevoir l'onction des évêques ; cette onction qui devait atteindre le plus grand épanouissement qui soit possible sur le trône de Pierre. Il nous le fit voir à Pérouse, en Belgique, à Rome, nourrissant déjà les grandes idées de zèle apostolique qui devaient être l'âme de son pontificat.

Il avait pris pour texte ces paroles de l'Ecclésiaste, auxquelles les événements actuels donnent un renouveau d'actualité : " Ne dicas coram Angelo : Non est Providentia ". " Ne dites pas devant l'Ange : Il n'y a point de Providence. "

L'évêque de Mantoue, en parlant de Léon XIII, proclamait alors, à son insu, sa propre histoire ! N'y a-t-il pas, en effet, une Providence qui a pris l'abbé Sarto, à l'âge de 40 ans, dans sa cure de Salzano, pour aller l'initier à l'épiscopat auprès de l'évêque de Trévise ? Cette initiation, Sarto devait en faire l'épreuve pendant la vacance de ce siège. N'y a-t-il pas une Providence qui l'a amené sur le siège de Mantoue, cette ville qui avait donné naissance à un illustre prince de l'Eglise, le cardinal Parochi, vicaire général de Sa Sainteté ? N'y a-t-il pas une Providence qui obligea Mgr Sarto, pour prononcer son discours, à étudier en détail et à appro-

fondir la vie du grand Pape dont il devait être le successeur ? N'y a-t-il pas une Providence enfin qui l'a conduit, malgré lui et en-dehors de toute prévision, du siège patriarcal de Venise jusque sur la chaire de saint Pierre ? Oui, il avait raison de le dire alors : " Ne dites pas devant l'Ange : Il n'y a pas de Providence. "

Et tandis que ces jours-ci je me reportais, par la pensée, vers cette circonstance mémorable où il me fut donné d'apprécier la haute éloquence de Pie X, je me disais en moi-même : N'était-ce pas là l'éloge d'un pontife par un pontife, l'éloge d'un pape par un pape ; ou encore l'éloge d'un nouveau Grégoire de Nazianze en l'honneur d'un autre Basile le Grand !

L. MERCADIER.

NOS ECOLES ET NOS ENFANTS

Lettre de Lowell



N vient de rouvrir les classes au Collège et au Couvent Saint-Joseph.

Cela veut dire que 40 de ces hommes et de ces femmes dévoués qui, pour l'amour de Dieu et du prochain, ont consacré leur vie à l'éducation de l'enfance, sont retournés au poste d'honneur et de labeur. Oui, ils sont bien 40 : 20 Frères Maristes et 20 Sœurs de la Croix, dites Sœurs Grises d'Ottawa, appartenant à deux congrégations religieuses, dont les aptitudes et la compétence en matière d'instruction et d'éducation sont universellement reconnues.

Cela veut dire encore que 1,200 fillettes, 800 garçons et 300 bambins sont accourus se remettre sous la direction de ces maîtres et maîtresses qu'ils ont appris à estimer et à chérir.

Ces 2,300 enfants de nos écoles sont tous d'origine canadienne-française et membres de la paroisse de Saint-Joseph de Lowell.

* * *

Les vastes édifices qui, aux heures de classe, abritent les maîtres et les élèves, vont, durant dix mois consécutifs, ressembler à des ruches où l'on entendra bourdonner, où l'on verra butiner et travailler sans relâche de nombreux essaims d'intelligentes abeilles.

Qu'il est charmant et intéressant ce concert de tant de jeunes voix chantonnant ensemble leurs leçons d'épellation, de géographie et d'histoire, répondant séparément aux questions du professeur, ou lui demandant l'explication de tant de choses, hélas ! si difficiles à comprendre !

Qu'il est beau le spectacle de ces milliers de petits bonshommes et de fillettes tenant leurs regards fixés sur celui ou celle dont ils attendent les avantages et les bienfaits de l'instruction, prêtant une oreille attentive à ses paroles, suivant docilement ses avis et sa direction !

* * *

Aussi, d'autre part, on n'a rien négligé, rien épargné pour rendre attrayante et efficace cette œuvre du développement intellectuel de l'enfance et de la jeunesse.

Visitez les divers départements et les nombreuses classes de ces spacieuses écoles, et vous verrez que tout y parle aux yeux et à l'esprit de l'enfant. Tout y suggère des idées nouvelles, excite la curiosité, provoque les interrogations, définit, pour ainsi dire, chaque objet d'une manière concrète et sensible, en fait saisir sans effort la nature et les attributs. Quelle somme de connaissances le jeune élève a ainsi acquise en très peu de temps et presque à son insu !

* * *

Le cours comprend toutes les spécialités de l'instruction primaire. Epellation, lecture à haute voix, dictées, compositions littéraires, étude de la langue anglaise, calligraphie, histoire, géographie, arithmétique, algèbre et géométrie, tenue des livres, clavigraphie, sténographie, musique vocale et instrumentale, dessin linéaire et décoratif, voilà ce que l'on enseigne à nos garçons et à nos filles, voilà les instruments qu'on leur fournit à peu près gratuitement, et au moyen desquels ils pourront plus tard gagner honorablement leur vie et se rendre utiles à la société.

Avec quelle efficacité, avec quel succès se donne cet enseignement ? Pour s'en rendre un compte exact, il faudrait constater *de visu* les progrès accomplis — «ouden oion to oran, il n'y a rien comme voir,» — disait la sagesse antique. Il faudrait être présent aux cours d'épélation, de lecture, de calcul mental, par exemple, chez les jeunes. N'y avons-nous pas vu des enfants âgés de six ans lire couramment le français et l'anglais, et traduire ensuite dans l'une ou l'autre langue le passage qu'on venait de lire ? Les parents de ces chers petits ne nous ont-ils pas maintes fois manifesté leur étonnement et leur admiration ?

Tous les citoyens de Lowell, aussi, ne savent-ils pas que les élèves de notre collège et de notre couvent réussissent facilement à passer avec succès les examens que les circonstances leur imposent, après qu'ils ont terminé leur cours ?

Enfin, les hommes d'affaires les plus en vue parmi les nôtres ne reconnaissent-ils point volontiers et avec reconnaissance qu'ils doivent leur habileté et leur succès aux religieux dévoués et compétents, qui ont présidé à l'œuvre de leur formation intellectuelle ?

Toutes ces preuves si concluantes et, en même temps, si faciles à contrôler, démontrent avec évidence, comme nous l'affirmions tout à l'heure, l'efficacité avec laquelle on travaille dans nos écoles à cultiver et à développer l'esprit de la jeunesse.

* * *

Mais la culture intellectuelle ne suffit point. L'œuvre de l'éducation comprend, en outre, le perfectionnement moral de l'enfant, sans lequel l'instruction, loin d'être un bienfait, serait, la plupart du temps, sinon toujours, un préjudice à l'individu et à la société. Les anciens le reconnaissaient et le confessaient : « Je vois le bien, disait l'un d'entre eux, je l'approuve, et je fais le mal. » — *Videō meliora proboque, deteriora sequor*. Ce n'étaient ni l'esprit, ni les connaissances qui lui manquaient — ses œuvres littéraires en font foi — ; c'était la force morale, l'habitude de la vertu qu'on ne lui avait point communiquée. Oui, on a de tout temps et partout reconnu cette

vérité, et, récemment encore, monsieur Brunetière s'est chargé de démontrer — et il l'a fait en maître — l'inefficacité et la faillite de la science sous ce rapport.

Il est donc vrai de dire que l'œuvre de l'éducation de la jeunesse sera toujours incomplète et, la plus grande partie du temps, nuisible si elle ne vise qu'au développement de l'esprit, et si elle ne s'applique principalement à façonner le cœur, à faire connaître, aimer et pratiquer la vertu. Qui pourra apporter des preuves valables à l'encontre de cette assertion ?

* * *

Or, cette vérité elle est comprise par les maîtres et les maîtresses de nos écoles. C'est pourquoi en se vouant et en s'appliquant à l'éducation de nos enfants, ils font grande la part de la religion et de la formation morale. Et nous le demandons de nouveau, qui oserait les en blâmer ?

Il nous arrive parfois de longer les corridors qui bordent les classes de nos écoles. Nous avouons n'avoir jamais pu le faire sans nous sentir profondément ému à la vue de ce cachet religieux, dont est marqué l'enseignement qu'on y donne.

Nous contempions, appendues aux murs, les représentations d'un Dieu crucifié pour la rédemption du monde, les images de ces hommes et de ces femmes admirables qui par leur amour héroïque de la vertu sont devenus l'honneur et la gloire du genre humain, les inscriptions rappelant la pensée du devoir, exhortant à la pratique du bien. Nous entendions ces centaines, ces milliers de voix enfantines adressant à Dieu ou à la Vierge Immaculée leurs touchantes prières ; nous les entendions définir les sublimes mystères de notre sainte religion, parler avec une merveilleuse assurance de ces vérités si nécessaires et si salutaires, à la connaissance desquelles la sagesse humaine n'a jamais pu atteindre par ses propres forces. Nous les entendions chanter de leur voix si douce et si pure nos pieux cantiques. Et nous comprenions quelle influence morale tout cela devait avoir sur ces natures encore dociles ; quel désir du bien, quel amour

de la vertu, quelle générosité et quelle ardeur à la pratiquer, tout cela devait inculquer à ces jeunes cœurs.

Et puis, quelles profondes et quelles salutaires impressions ne font point sur ces enfants déjà bien disposés la vue du costume religieux, symbole d'abnégation et de charité, ainsi que la contemplation habituelle de la modestie, de l'humilité, de l'inaltérable dévouement, de la tendre et sincère affection de leurs maîtres et de leurs maîtresses !

* * *

Telles sont, disons-nous, les réflexions qui se présentaient naturellement à notre esprit, et nous nous demandions ensuite pourquoi, dans certains pays, l'on s'efforçait d'écarter de l'école et de l'enseignement ces bienfaisantes influences. Oui, nous nous demandions quel pouvait bien être le mobile qui portait à en agir ainsi. Était-ce haine de Dieu, horreur de la vertu, mépris des hommes et surtout de l'enfance, orgueil et fatuité, zèle à promouvoir les intérêts de l'impunité ? Nous ne saurions le dire. Mais, ce dont nous sommes certains, c'est que l'on a rien à substituer à l'influence religieuse dans cette œuvre de l'éducation de l'enfance. Faites-la disparaître, cette salutaire et indispensable influence, et avec elle disparaîtront la conscience et l'idée du devoir, sans lesquelles l'honneur et la crainte sont des motifs dénués de sens moral, de vagues sentiments fatalement voués à la stérilité.

Oui, tous les hommes sensés et honnêtes ont toujours soutenu qu'en-dehors de l'influence religieuse il ne saurait y avoir de véritable éducation, et que dans ces conditions le développement des facultés intellectuelles est le plus funeste héritage que l'on puisse léguer aux générations qui grandissent.

* * *

En vue de ces considérations, il n'est pas étonnant que notre regretté Pontife, Léon XIII, de sainte et glorieuse mémoire, ait consacré à cette question de l'éducation un de ses admirables documents, où il nous dit que l'on doit, à l'école, s'appliquer avec une attention toute particulière à la formation religieuse et morale de l'enfance,

que la religion doit être, pour ainsi parler, l'atmosphère qu'on y respire.

Il n'est pas étonnant que, dans tous les pays, chez tous les peuples, les catholiques sincères estiment cette formation religieuse et morale de leurs enfants chose d'absolue nécessité ; et que, comme le font présentement nos frères du Manitoba, sous la conduite de leur vaillant archevêque, ils déploient tant de zèle et de persévérance dans la revendication de leurs droits.

Il n'est pas étonnant que les parents canadiens-français de Lowell se montrent si heureux et si fiers de posséder des écoles paroissiales, où leurs enfants vont puiser, non-seulement l'instruction qui en fera d'habiles hommes d'affaires, mais encore et surtout la saine éducation qui en fera des chrétiens convaincus et d'honnêtes citoyens.


* * *

Que le ciel, donc, bénisse et fasse prospérer nos écoles ! Qu'il donne à nos maîtres et maîtresses courage, patience, dévouement toujours croissant ! Qu'il rende nos enfants studieux, obéissants et pieux, afin que, tout en travaillant à leur propre bonheur, ils deviennent pour leurs bons et bien aimés parents une source de consolation et de légitime orgueil !

Tels sont, nous le savons, les vœux que, du fond du cœur, forment, en ce moment, les amis de nos écoles et de l'éducation chrétienne.

LOUIS-ALPHONSE NOLIN, O. M. I.

LA PREFECTURE APOSTOLIQUE DU GOLFE SAINT-LAURENT CONFIÉE AUX RR. PP. EUDISTES

 A préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent, érigée le 20 mai 1882, par un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande, avait été confiée à l'administration de Mgr l'évêque de Chi-contimi.

Un décret de la même Congrégation, en date du 13 juillet 1903, vient de soustraire cette préfecture à la juridic-

tion de l'évêque de Chicoutimi, pour en donner l'administration à la congrégation des RR. PP. Eudistes.

Ce changement a été demandé par Mgr Labrecque lui-même. L'évêque se trouvait dans l'impossibilité de garder plus longtemps le fardeau d'une administration, qui devenait d'année en année plus lourde et plus importante.

"Jusqu'ici, écrit-il dans le mandement promulguant la décision prise par la Propagande, nous avons pu répondre aux intentions du Souverain-Pontife, sans trop nuire aux besoins de notre diocèse. Mais, depuis que les nécessités du ministère se font de plus en plus grandes, soit par l'accroissement de la population dans les anciennes paroisses, soit par la création de nouvelles paroisses ou missions, il nous était devenu impossible de fournir des missionnaires à la préfecture, sans nuire aux besoins les plus impérieux de notre diocèse.

"Aussi, dès le début de la présente année, croyions-nous de notre devoir d'informer le Saint-Siège de cet état de choses, et de le supplier humblement de nous décharger du fardeau de l'administration de la préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent."

Acquiesçant à ce désir, la Sacrée Congrégation de la Propagande vient de publier le décret suivant :

L'Administration de la préfecture du Golfe Saint-Laurent, au Canada, a été confiée à l'évêque voisin de Chicoutimi, par un Décret de cette Congrégation, en mai 1892. Comme il lui est difficile de l'administrer, à cause de la distance des lieux et la pénurie de missionnaires, les Eminentissimes Pères de la Sacrée Congrégation de la Propagande, dans leur congrès général du 6 juillet dernier, ont jugé bon de décider que la dite préfecture du Golfe Saint-Laurent serait soustraite à la juridiction de l'évêque de Chicoutimi pour être confiée à la Congrégation des Eudistes, qui y enverrait ses religieux travailler au salut des âmes et à l'extension de la foi,

sous la vigilance d'un préfet apostolique que nommera la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Cette décision des Eminentissimes Pères, prise en vertu de pouvoirs spéciaux à eux donnés par Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, a été ratifiée et approuvée, au nom et par l'autorité de Sa Sainteté, par le cardinal préfet de la Propagande, qui le déclare par le présent décret.

Donné à Rome, au Palais de la Propagande, le 13 juillet 1908.

Fr. J. M. Card. GOTTI, *Préfet.*

LOUIS VECCIA, *Secrétaire.*

Par un décret du 5 septembre de la même Sacrée Congrégation, le Révérend Père Gustave Blanche, de la congrégation des Eudistes, a été nommé préfet apostolique du Golfe Saint-Laurent.

Les Eudistes ont là un champ immense ouvert à leur zèle et à leur dévouement bien connus.

Le territoire qui leur est confié, s'étend : au sud, depuis la rivière Portneuf — l'île d'Anticosti incluse — jusqu'au Blanc-Sablon ; à l'est, depuis le Blanc-Sablon jusqu'à l'extrémité nord du Labrador ; au nord, depuis ce dernier point jusqu'à l'entrée de la Baie d'Hudson ; à l'ouest, depuis la rive de la Baie d'Hudson jusqu'à la Baie James.

Ce territoire compte 9,650 catholiques, 10 missions avec prêtres résidents, et 28 stations desservies par des missionnaires non résidents.

Une amitié profonde existait entre le fondateur des RR. PP. Eudistes, le Vénérable Jean Eudes, et le fondateur de l'Eglise au Canada, le Vénérable François de Montmorency-Laval.

Cette circonstance ne semble-t-elle pas imprimer un caractère tout providentiel au choix des RR. PP. Eudistes, comme missionnaires de la préfecture aposto-

lique du Golfe Saint-Laurent — une portion, pleine de promesses, de l'Église canadienne !

Que religieux français, frappés dans leur pays par des persécuteurs haineux, sont les bienvenus chez leurs frères du Canada.

Apostolat de la Priere

Intention générale pour le mois d'octobre 1903
Approuvée et bénie par Pie X

L'Apostolat auprès des jeunes gens

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

DIVIN Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous imolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour tous les catholiques et surtout les prêtres s'adonnant de toutes leurs forces à l'apostolat des jeunes gens.

Résolution apostolique : Favoriser les œuvres des jeunes gens dans notre paroisse.

AUX PRIERES

Sœur Sainte-Marie-Angéline, née Marie-Ernestine Noiseux, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Marie de la Garde, née Adelaïde Ledoux, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sœur Jean de la Croix, née Virginie Martin, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Sœur Marie-Joséphine-Euphémie Dufresne-Lefort, des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Saint-Boniface, Manitoba.

Sœur Mary Jordan, des Petites-Sœurs-Auxiliaires de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.